

Les rapports entre auteurs et éditeurs ont, quelle que soit l'époque, toujours été complexes et le resteront vraisemblablement. D'un pays à l'autre les situations sont comparables, avec, il est vrai, des différences notables et des approches qui peuvent sembler s'opposer. À l'heure du numérique, et de la grande inconnue qu'il constitue encore aujourd'hui pour tous les acteurs de la chaîne du livre, il a semblé que ces relations se crispent davantage. Pourtant, face à de nouveaux enjeux, il apparaît également que l'ensemble des ayants droit, d'origine ou par cession, ont des intérêts communs. En France, les organisations représentatives des auteurs et des éditeurs ont décidé de désamorcer les éventuels conflits et de réfléchir ensemble à ces évolutions. Si tous les sujets n'ont pu être abordés, ces discussions ont abouti à un accord entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Conseil permanent des écrivains (CPE), signé le 21 mars sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication.

La transposition de cet accord en un projet de loi visant à modifier le code de la propriété intellectuelle sera l'occasion de s'interroger sur ce qui a changé dans les relations entre auteurs et éditeurs. Parmi les grands axes de cette réflexion, nous avons souhaité une représentation internationale, dans le cadre bien entendu de l'Union européenne, qui a mis à son programme une réflexion sur la propriété intellectuelle et artistique, mais aussi au-delà, pour interroger les pays de tradition « copyright », qui envisagent différemment le rapport de l'auteur à sa création et les pays francophones qui regardent avec intérêt les débats en France (Canada, Suisse, Belgique). Ce forum tentera de maintenir l'équilibre entre les sujets de discorde et d'affrontement et les intérêts communs qui réunissent auteurs et éditeurs sur de nouveaux fronts. En alternant exposés et tables rondes, il espère établir un panorama nuancé et original des nouvelles pratiques et des nouveaux enjeux. Seront ainsi abordées quatre thématiques :

Droit d'auteur et copyright, deux modèles qui s'opposent ?

Les rapports entre auteurs et éditeurs se sont fixés en France dans le cadre de la loi de 1957 et, au-delà, dans une conception du droit d'auteur remontant à Kant et à la Révolution française. Mais les pays « de copyright » s'opposent-ils toujours aussi nettement aux pays de « droit d'auteur » ? Le droit moral, inaliénable et incessible dans le

droit à la française et aliénable dans le copyright, change-t-il la nature des relations de l'auteur avec l'éditeur ?

Auteurs et éditeurs, quels intérêts communs ?

Les exceptions culturelles, le marché du livre d'occasion, la réouverture de la directive de 2001, la TVA, le prix unique du livre... Sur bien des dossiers, les intérêts des auteurs et des éditeurs se rejoignent et se retrouvent, notamment au niveau européen, face à d'autres intérêts économiques ou politiques. Quels sont les enjeux ? Quels moyens pour peser sur les décisions européennes ? Quelle synergie avec les pouvoirs publics ?

Comment évaluer les relations entre auteurs et éditeurs ?

Si certains conflits entre auteurs et éditeurs peuvent avoir tendance à s'amenuiser, d'autres surgissent ou s'amplifient. Le baromètre des relations entre auteurs et éditeurs, lancé par la SCAM en 2009 et qui se fait depuis 2012 en partenariat avec la SGDL, tente de mesurer ces phénomènes et s'est étendu à plusieurs pays européens (Suisse, Allemagne, Autriche). Que dit-il des relations entre auteurs et éditeurs ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'est-ce qui mériterait de changer ?

Les applications contractuelles des accords auteurs/éditeurs de mars 2013

Les accords du 21 mars doivent encore être transposés dans la loi. Mais ne peuvent-ils déjà s'inscrire dans les nouveaux contrats ? Le code des usages, qui sera élargi à l'ensemble de l'édition, peut-il déjà régir les rapports entre les signataires ? Les anciens contrats seront-ils concernés, et dans quelle mesure ? Quels sont les pays qui souhaitent s'inspirer de ces accords ? Quelles évolutions en attendre ?

Inscription et renseignements :
communication@sgdl.org 01 53 10 12 07

Contacts :
Cristina Campodonico : 01 53 10 12 15
Evelyn Prawidlo : 06 22 35 20 64

Hôtel de Massa
38, rue du Fbg-St-Jacques 75014 Paris
tél : 01 53 10 12 00 - www.sgdl.org
courriel : communication@sgdl.org

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
Hôtel de Massa

FORUM

AUTEURS ET ÉDITEURS, DE NOUVELLES RELATIONS

Mercredi 23
Jeudi 24 octobre 2013

SGDL

MERCREDI 23 OCTOBRE

14h00

Ouverture

Jean Claude Bologne, président de la SGDL

14h15

Droit d'auteur et copyright, deux environnements différents pour les relations auteurs/éditeurs

Alain Strowel, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles), à l'Université de Liège et à la Katholieke Universiteit Brussel-Leuven

15h00 – 16h30 Table ronde

Droit d'auteur et copyright, deux modèles qui s'opposent ?

Tiziana Colusso, auteur, déléguée de la FUIS (Federazione unitaria italiana scrittori – SNS- UIL-UNSA- SLSI)

Christelle Chamouton, directrice des droits, Bloomsbury, Londres, New York

Hervé Le Tellier, écrivain

Laure Pécher, agent littéraire, Agence Pierre Astier & associés

John Simenon, gestionnaire des droits patrimoniaux et moraux de G. Simenon (Georges Simenon Limited)

Modération par Fabrice Siiriainen, professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis

17h00 – 18h30 Table ronde

Auteurs et éditeurs, des intérêts communs ?

Alain Absire, écrivain, président de la Sofia

Anne Bergman-Tahon, directrice de la FEE, (Fédération des éditeurs européens)

Nicolas Georges, directeur du livre et de la lecture, ministère de la Culture

Frédéric Young, délégué général de la SCAM-SACD Belgique

Modération par Geoffroy Pelletier, directeur général de la SGDL

JEUDI 24 OCTOBRE

10h30- 11h00

Les évolutions du contrat d'édition

Ingrid Haziot, avocat à la cour, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle

11h00 – 12h30 Table ronde

Comment évaluer les relations entre auteurs et éditeurs ?

Belinda Cannone, présidente de la commission juridique de la SGDL

Elisabeth Parinet, professeur d'histoire du livre et des médias, Ecole des Chartes (*Histoire des auteurs*, en coll. avec Isabelle Diu, Perrin, 2013)

Nicole Pfister Fetz, secrétaire générale de l'AdS (Autrices et auteurs de Suisse)

Hervé Rony, délégué général de la SCAM, vice-président du CPE

Modération par Philippe Lefait, journaliste

14h30

Les nouveaux modèles éditoriaux, quelles conséquences pour la relation auteurs/éditeurs ?

Françoise Benhamou, économiste

15h15 - 17h15 Table ronde

Les applications contractuelles des accords auteurs/éditeurs de mars 2013

Jean Claude Bologne, président de la SGDL

Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'UNEQ (Union des écrivaines et écrivains québécois)

Vincent Montagne, président du SNE

Pierre Sirinelli, professeur, université Paris1, Panthéon-Sorbonne

Modération par Thierry Pech, directeur de la rédaction d'*Alternatives économiques*

17h30

Clôture par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication.